confirme la déposition qu'il a faite au commissariat de police. Il déclare que c'est lui qui trouva, le document Fabre, ainsi que la lettre signée « Ton Jo » avait été publiée, les autres documents M. Calmette, après l'attentat.

Après avis du conseil d'administration, publia le lendemain, la lettre signée « Ton Jo » avant été publiée, les autres documents ont été mis sous enveloppe et remis à M. Calmette, docteur à Lille.

Il n'y avait, parmi ces documents, aucune lettre intime ou compromettante.

Le document vert a été remis par M. Calmette à M. Poincaré, président de la République.

M. Glaser, chef de la publicité du «Figaro», a confirmé les déclarations de M. Emile Berr. Il a lui-même trié les papiers du portefeuille de M. Calmette.

Chronique Electorale

Les Spectres

Décidément, on a remis les spectres à la mode : reste à savoir si ça prendra.

Sûrement, si les radicaux-socialistes ne sont pas épouvantés par les menaces de ruines et de catastrophes dont ils sont l'objet, s'ils votent par discipline et à charge de réciprocité, pour les socialistes, c'est qu'ils sont de bonne trempe.

Tous les soirs, dans les réunions privilégiées où les cléricaux et les progressistes alliés prennent la parole, ces messieurs copurchica font « le procès du collectivisme ».

C'est le sempiternel cliché.

Le collectivisme, c'est la ruine, c'est la fin du monde, c'est l'anarchie et autres choses de ce genre.

Remarquez que ça n'est pas nouveau ; qu'en 1848 on accusait déjà les républicains d'être des rouges, des pillards, des partageux, des buveurs de sang et, ce qui était d'autant plus effrayant, que les naifs n'en comprenaient point la signification ; on les traitait aussi de « communistes ».

En ce temps-là, on prêtait aux républicains et aux socialistes les idées les plus fantastiques : on allait jusqu'à les accuser de vouloir mettre les femmes en commun.

Histoires sans nom qui furent avalées plus facilement que des couleuvres et le pays eut si peur de ce péril imaginaire qu'il se rejeta dans l'aventure napoléonienne.

Lisez la « Dépêche », le « Progrès », la « Croix » et l' « Echo » et, sauf les nuances et les « distingo » appropriés pour les besoins de la cause, vous lirez les mêmes objurgations et les mêmes appels au ralliement à droite.

La « Dépêche » pousse des cris d'orfraie : « Prenez garde, bons radicaux, les socialistes vont vous dévorer sans même prendre la patience de vous saler et de vous cuire ».

Et elle emprunte à la nature des images pittoresques mais terribles.

« Dans toute la France, en effet, dit-elle, l'espèce des radicaux est en train de se perdre, comme les éléphants dans le centre africain, ou les phoques à fourrures dans les îles de l'Alaska ».

C'est encore fort heureux que les socialistes ne soient pas accusés d'avoir dévoré les éléphants et les phoques qu'évoque si bien le journal cher au républicain M. Groussau.

« En politique, ajoute-t-elle, comme dans la nature, les forts dévorent les faibles et les socialistes sont en train d'imiter les rats noirs venus de Russie qui ont presque détruit les rats d'origine française et que représentent assez bien les radicaux ».

Il est vrai que les cléricaux représentent plutôt les rats noirs.

En politique, les petits bourgeois, les « rats gris », sont mangés par les Ramignagobis des partis de conservation bourgeoise, comme dans l'ordre économique ils sont dévorés par les vampires de la finance cosmopolite et de l'exploitation capitaliste.

Il ne reste plus à présent que quelques milliers de radicaux et ceux-là se disent socialistes.

Peut-être préféreront-ils se joindre aux socialistes pour continuer avec eux le bon combat contre la réaction capitaliste et cléricale — et ils n'écouteront point, eux non plus que les ouvriers, le dangereux chant des sirènes.

Non, c'est vraiment trop grossier, ce truc, et ni Méphistophélès-Langlais ni les grues d'Ibicus ne parviendront à entraîner les « rats gris » dans l'antre des Phorkiades.

Mais tout de même, pour piger les voix radicales et pour les amener à faillir à la discipline de leur parti, à quelles goujateries les réacs de la « Dépêche » et les cléricaux de la « Croix » ne se livrent-ils pas ?

C'est vraiment misérable !

Henri GHESQUIERE.

Ligue radicale et radicale-socialiste des huit cantons de Lille

Une Assemblée des membres de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste des huit cantons de Lille, aura lieu demain vendredi, 8 mai, à huit heures et demie du soir, au siège, 6, Place de la Gare.

Ordre du jour. — Le Scrutin de Ballottage du 10 mai.

Le présent avis sert de convocation.

5e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Aux Electeurs Républicains d'Annœullin

A Annœullin, au premier tour de scrutin, le candidat réactionnaire a obtenu 51 suffrages, les candidats républicains ont obtenu 366 suffrages dont 603 au socialiste et 263 au radical.

Ce beau résultat a fait perdre toute notion aux adversaires de la République car avec un culot phénoménal ils se réclament aujourd'hui des voix républicaines qu'à obtenues M. Georges Potié, candidat radical, qu'ils ont combattu avec une férocité inouïe. En période électorale il arrive qu'on rencontre des gens mordacieux, il est rare d'en trouver comme ceux qui ont rédigé la circulaire distribuée ces jours derniers ; aussi il est bien facile de voir que ce sont les mêmes qui, depuis que la « Petite Gazette » est fondée, injurient, calomnient et traînent dans la boue non seulement les radicaux d'Annœullin mais toutes les municipalités républicaines des cantons de Seclin et Pont-à-Marcq et en particulier M. Georges Potié.

Aujourd'hui, pour les besoins de leur mauvaise cause, les réactionnaires osent solliciter les suffrages des radicaux d'Annœullin qu'ils abreuvèrent autrefois des épithètes les plus poissardes. Cette façon d'agir ne peut plus étonner les républicains annœullinois qui sont habitués à être tantôt encensés, tantôt critiqués par cette feuille de choux.

Aussi nous ne ferons pas à ces sincères démocrates l'injure de croire qu'ils sont capables de se prêter à cet acte de félonie, nous nous contenterons simplement de rappeler qu'il y a quatre ans à pareille époque et pour la même cause le parti socialiste fit une campagne admirable en faveur du candidat radical pour l'élection du second tour.

Le chanoine Raphenon et le député Gonjaux sont venus à Annœullin prêcher la discipline républicaine et leur intervention a suffi pour que pas une voix socialiste ne manque au candidat radical. Nous avons la ferme conviction que par réciprocité et avec la même discipline les militants radicaux d'Annœullin sauront faire dans leur milieu la propagande nécessaire pour qu'aucune voix républicaine ne manque au candidat socialiste dimanche prochain.

Si avec la poule réactionnaire le « coq d'espèce » a réussi à avoir dans la commune d'Annœullin 321 poussins, il ne faut pas lui prêter un seul œuf républicain pour qu'il puisse en compter 522 dimanche prochain.

Envoyons d'Hespel retrouver ses aïeux en Autriche et en Allemagne et sans abstention aucune, votons pour la France et la République, pour le citoyen Ragueboom, candidat républicain socialiste.

A. PARSY,
Conseiller général du Nord,
Maire d'Annœullin

2e CIRCONSCRIPTION DE DOUAI

Corruption électorale!

Le 26 avril les électeurs républicains de la 2e circonscription de Douai ont signifié à M. le baron des Rotours qu'ils ne voulaient pas de lui. Après de nombreuses hésitations, il est resté candidat, à la grande joie de certains agents électoraux d'un caractère très particulier disséminés un peu partout dans le pays.

S'il est des partisans de M. le baron devant l'opinion desquels nous nous inclinons avec respect parce que nous la savons sincère, il nous permettra de lui dire qu'il est de ses partisans, et ce ne sont pas les moins actifs et les moins bruyants, qui n'ajoutent aucun lustre à l'état-major qui l'entoure.

D'ailleurs, M. le baron lui-même doit être à l'heure actuelle fixé à la fois sur leur valeur morale et la sincérité des opinions qu'ils affichent. La plupart gens sans aveu, quelques-uns repris de justice notoirement connus à Orchies, malgré cela il les garde, contraint à leur confier les besognes les plus hasardeuses. Vraiment, le noble candidat n'est pas difficile.

Pour ces besognes louches, pour ces achats de consciences, on se cache le plus possible, parce que les républicains, avertis, font bonne garde. Mais malgré toutes les précautions prises par les réactionnaires, de temps à autre un incident vient dénoncer les manœuvres frauduleuses de nos adversaires.

Dimanche dernier c'est un électeur qui avoue au bureau avoir reçu 15 francs pour voter pour M. des Rotours, alors qu'il n'est pas inscrit sur les listes électorales et, dans un mouvement de colère, dénonce la personne d'Orchies qui l'a soudoyé.

Hier, c'était le courtier électoral le plus actif du baron à Orchies, un honorable imprimeur, qui avait sa devanture brisée par des agents qui trouvaient que la prébende reçue pour prix de leurs louches travaux n'était pas suffisante.

Pourquoi la victime de ces violences n'a-t-elle pas porté plainte ?

Aurait-on peur, par hasard, que des révélations sensationnelles soient faites à M. le commissaire par les intéressants briseurs de vitres ?

Comme tout cela est malpropre et avec quelle tristesse les républicains du pape, qui ont tout fait pour élever la conscience de leurs concitoyens, vont introduire de pareilles mœurs électorales.

Si c'est par de semblables procédés que vous comptez remporter la victoire, monsieur le baron, détrompez-vous ! Vous ne réussirez pas.

Dans la Région

Les suites de l'ouragan

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DECIDE D'ACCORDER DES SECOURS AUX POPULATIONS SINISTREES DU CAMBRESIS ET DE LA BANLIEUE DOUAISIENNE. — UNE DEMARCHE DE GONIAUX ET DE MAURICE MONIER.

La commission départementale qui s'est réunie hier à la préfecture a décidé d'accorder les secours suivants sur les fonds départementaux pour les sinistrés des diverses régions du Nord particulièrement atteintes lors du dernier ouragan :

Une somme de 5,000 francs pour la région du Cambrésis.

Cette somme se répartirait ainsi : Avesnes-les-Aubert : 3,800 francs ; Quiévy : 800 francs ; Rieux : 400 francs.

Une somme de 5,000 francs pour la banlieue douaisienne.

M. le préfet a déclaré qu'il prélèverait en outre une somme assez importante sur le crédit à sa disposition pour les secours d'extrême urgence, et qu'il en assurerait la répartition entre les sinistrés.

***

Avant la réunion de la commission départementale, les citoyens Goniaux, député, conseiller général du Nord, et Maurice Monier, président du conseil d'arrondissement de Douai, avaient été reçus par M. le préfet du Nord.

Le citoyen Goniaux fait connaître à M. Trépont qu'il a fait parvenir d'urgence au président du conseil général un vœu tendant à une remise totale ou partielle de leurs impôts aux sinistrés, sans préjudice des réparations matérielles qui pourraient leur être allouées.

D'autre part, le député de Douai est intervenu au ministre de l'intérieur pour solliciter de son département l'attribution d'un secours complémentaire.

Une proposition de loi sera, s'il le faut, déposée dans ce sens, à la rentrée, par Goniaux.

Une démarche avait été primitivement faite par M. le sénateur Hayez et le citoyen Guironnet, maire de Waziers, auprès du préfet.

Le citoyen Goniaux, député de la circonscription, en ayant été tenu à l'écart, a fait hier, avec le citoyen Maurice Monier, président du conseil d'arrondissement, une visite à M. Trépont.

Il en a obtenu l'assurance du vote du crédit dont nous parlons plus haut et de l'intérêt matériel que le ministre de l'intérieur porte aux sinistrés, qui ne seront pas oubliés.

La démarche de Goniaux et de Monier a donc réussi en tous points !...

A Roubaix

La grève du gaz

DEUX NOUVELLES ENTREVUES

Au cours de la journée de mercredi, les citoyens Dhondt, secrétaire du syndicat « l'Union de la Métallurgie », et Emile Montoux, secrétaire de la « Fédération Nationale de l'Eclairage », ont eu deux nouvelles entrevues avec la direction de l'usine à gaz.

Les entretiens ont surtout roulé sur la nomination d'une commission en vue d'examiner les réclamations du personnel en grève.

Les conversations semblent en bonne voie et se poursuivront demain.

« La Société Roubaisienne » déclare pouvoir assurer, aujourd'hui jeudi, la distribution du gaz aux particuliers, de nuit à cinq heures, et de quatorze heures à deux heures du matin.

A Dunkerque

L'Affaire d'Espionnage DU FORT DES DUNES

L'Enquête militaire se poursuit, mais le mystère ne s'éclaircit pas

La mystérieuse affaire d'espionnage du Fort des Dunes continue à faire grand bruit.

Voici les renseignements que nous possédons de source sûre sur l'enquête de l'autorité militaire.

L'enquête du colonel

Dès que la première pièce de canon non de 75 mais de 80 fut découverte comme nous l'avons dit, l'officier qui commandait le détachement qui l'avait trouvé fit un immédiat rapport à la Place.

Naturellement ses explications et ses observations firent grand tapage dans ce lieu relativement calme, mais comme il ne fallait pas faire de bruit là dessus on songea à faire réintégrer immédiatement au débouchoir la place qu'il n'aurait jamais dû quitter.

Pendant ce temps on avisait le colonie commandant le 110e d'avoir à établir une rapide enquête sur l'événement, et ce dernier sans retard se portait lui-même et à cheval au Fort des Dunes.

Qu'y trouva-t-il ! Certains renseignements peuvent nous faire croire qu'il n'y trouva personne ! Pas même un planton ! et c'est ce qui fait que la faible garnison (qui se reposait sans doute) était avisée qu'elle serait « foutue dedans » !

On se porta ensuite vers le coffre pour y juger des traces d'effraction ! Aucune n'y apparaissait, mais en ouvrant le couvercle on notait qu'un deuxième débouchoir manquait.

Comme il y avait lieu de supposer qu'il avait subi le même sort que le premier, on décida d'opérer sur-le-champ les plus grandes recherches.

Elles aboutirent par la trouvaille du second débouchoir à 150 mètres environ du premier.

Muni de ces renseignements le colonel retournait à Dunkerque et jetait les premières bases de son rapport.

Une garnison en voiture

Nous avons dit que le gardien de batterie Wauquier était en congé et qu'il n'avait point été remplacé. Il le fut cependant, non par une unité de son grade, mais bien par un maréchal-des-logis qui se voyait chargé du même service.

Comment, contrôlés par un « supérieur », les « auxiliaires » ont-ils négligé leur service, voilà ce que l'enquête future établira sans doute.

Quoiqu'il en soit, au lendemain de l'événement une « garde » quittait la caserne Jean-Bart et se transportait en voiture au Fort des Dunes pour y saisir la garnison. Cette dernière composée de cinq hommes était illico mise en prison, ou en salle de police.

Après un interrogatoire serré quatre des militaires étaient relâchés. Seul le soldat Georges sur lequel on avait trouvé une somme de 50 francs était maintenu sous les verrous.

Ses explications qui parurent embrouillées aux chefs chargés de l'instruction firent émettre quelques doutes sur une innocence qu'il défendait âprement.

Questionné sur la provenance de la somme qu'on lui savait en poche, il dit que sa famille le lui avait fourni, ce qui actuellement doit être encore contrôlé.

Et la femme ?

On a parlé d'un élemme.

Il y eut en effet ces temps derniers, une dame, qui pour des raisons de santé résidait à Zuydcoote. Il paraît qu'elle avait coutume de se rendre de temps en temps au fort pour les besoins d'une promenade journalière.

Elle y aurait fait connaissance du canonnier Georges et des autres, mais il n'y aurait eu là d'autres relations que celles provoquées par les besoins d'une causerie en un tel lieu de solitude.

Ce qui a pu effrayer quelques curieux, c'est que la dame parlait plusieurs langues.

En tous cas, elle a quitté Zuydcoote il y a quelques semaines, et comme l'un des auxiliaires est resté en correspondance avec elle il ne sera pas difficile de connaître son identité.

Ajoutons qu'on colporte une nouvelle histoire pour détourner les soupçons de l'hypothèse d'espionnage.

Les débouchoirs auraient été subtilisés pour créer des difficultés au gardien de batterie qui aurait sévi contre un soldat.

On en dira bien d'autres...

Ce qu'on dit dans les milieux compétents

Certaines personnes autorisées ont fait connaître, à propos de cette affaire qu'il y avait eu plus de peur que de mal. C'est absolument exact, mais il faut avouer quand même que l'alarme a été chaude.

On nous a bien fait comprendre qu'il paraissait étonnant qu'une puissance étrangère puisse envier une telle pièce, l'engin, muni d'un mécanisme spécial, ne permettant qu'à une personne initiée de pouvoir s'en servir. Le fonctionnement deviendrait ainsi impossible à tout autre qu'à des officiers s'en servant habituellement.

Le débouchoir est, en effet, un instrument servant à déboucher l'évent d'une fusée à double effet. C'est une opération qui consiste à percer en un petit point déterminé la tête de la fusée à double effet, laquelle est armée d'un projectile et provoque l'éclatement de ce dernier en l'air au bout d'un temps donné.

On sait qu'à l'heure actuelle il existe depuis quelque temps un débouchoir double ; il est employé dans les batteries de campagne.

La Place a fait au sujet de cette affaire la déclarations suivante :

« On a tenté d'enlever deux appareils, mais nous ne pouvons donner aucun renseignement sur cette tentative de vol pour ne pas gêner l'enquête de la Sûreté générale. »

On nous dit en dernière heure que le général gouverneur aurait quitté Dunkerque et que son voyage aurait trait à la tentative de vol. D'un autre côté, où nous nous sommes informés, on nous ferait croire que cette absence n'est nullement motivée par ce vol, mais par un congé qu'aurait sollicité le général. Au reste, le rapport aurait déjà été transmis aux autorités.

A DOUAI

L'empoisonneuse de Clary après sa condamnation

OCTAVIE LECOMPTE A SIGNÉ SON POURVOI EN CASSATION SON ATTITUDE EN PRISON

Me Pasqué, défenseur d'Octavie Lecomte, l'empoisonneuse de Clary, condamnée à mort lundi, par le jury du Nord, est allé visiter sa cliente à la prison de Cuincy.

La condamnée a été changée de cellule : on l'a logée au premier étage dans une cellule plus vaste et mieux éclairée qu'elle partage avec deux autres détenues.

Me Pasqué a trouvé Octavie Lecomte fort calme. L'empoisonneuse qui semble tout à fait indifférente à sa situation, l'a remercié chaudement.

Elle a parlé un moment de ses enfants, de son rôle maternel. Elle même, pas un mot.

Me Pasqué l'a décidée à signer son pourvoi en cassation.

Octavie Lecompte n'a pas parlé une seule fois à ses co-détenues. Elle ne travaille pas, ne lit pas et reste la journée entière, assise, les yeux vagues, semblant poursuivre quelque rêve. De temps à autre, elle quitte sa chaise, fait quelques pas et se rassied.

L'empoisonneuse suit le régime de la prison et mange d'un fort bon appétit qu'aucun remords n'altère jamais. La nuit, pendant laquelle on la revoit de la cantonde de garde, elle dort d'un sommeil paisible.

Octavie Lecompte sera vraisemblablement transférée à la prison de Cambrai, d'ici une dizaine de jours.

A Valenciennes

Un avocat devant le tribunal correctionnel

IL EST POURSUIVI POUR COUPS

Mercredi après-midi, a comparu devant le Tribunal correctionnel de Valenciennes, Me Régnier, avocat, inculpé de violences.

Cette affaire avait attiré au Palais une affluence inaccoutumée. Il est près de quatre heures lorsque Me Régnier est appelé à la barre.

M. le président Bouillon, qu'assistent MM. Devey et Gaillard, juges, procède à l'interrogatoire de l'inculpé.

L'INTERROGATOIRE DE L'INCULPÉ

Louis Régnier, âgé de 33 ans, appartient depuis quelques années seulement au barreau de Valenciennes.

Les renseignements recueillis sur lui sont bons.

L'inculpé relate les faits qui se déroulèrent dans la soirée du 6 mars dernier et qui l'amènent devant le Tribunal.

Dans l'après-midi de ce jour, Me Régnier s'était rencontré avec des amis de Préseau.

Il s'en fut avec eux prendre diverses consommations dans trois cafés de la ville.

Le soir, vers neuf heures et demie, Me Régnier arrivait à un café de la Place d'Armes. Il y trouva attablés MM. Devriès, Flament et Marchand.

L'inculpé poursuit :

« M. Flament, avec qui je suis en relations, m'invita à m'asseoir près de lui.

« Je répondis : « Je ne bois pas avec tout le monde ».

« Je n'entendais pas froisser M. Devriès. C'était une blague. »

« M. Devriès crut que ce propos s'adressait à lui. Il répliqua aussitot : « Je suis un honnête commerçant. Je ne suis pas un avocat de mauvaises causes, un avocat véreux ».

« Je rispostai : « Ne vous occupez pas de moi ».

M. le Président. — Ne lui avez-vous pas dit : « Voyou ».

Me Régnier. — Si j'ai tenu ce propos, c'était pour répondre à une insulte.

Je m'en fus aussitôt vers le fond du café. Je me disposais à m'en aller pour éviter toute discussion.

M. le Président. — C'était la sagesse même.

Me Régnier. — M. Massé de La Fontaine arriva sur ces entrefaites.

Il serra la main à M. Devriès.

« Ce va bien, lui dit ce dernier, mais il y a là-bas dans le fond un avocat qui m'embête ».

M. Massé vint s'asseoir dans le fond du café et me dit : « Vous devriez sortir. Votre place n'est pas ici. Vous salissez votre robe. Vous déshonorez le barreau ».

M. le Président fait préciser certains détails de ce colloque. Il tient à « poser tout le décor et à présenter les personnages ».

Me Régnier. — Je lui répondis : « Occupez-vous de vos affaires et laissez-moi tranquille ».

M. Massé revint vers moi et répéta les mêmes propos.

Je l'ai alors repoussé en étendant les bras.

C'était pour qu'il s'en aille, pour qu'il ne m'importune plus. Je n'avais pas l'intention de le blesser.

Je crois que M. Massé avait l'intention bien arrêtée de me tenir ces paroles injurieuses.

M. le Président. — M. Massé ne pouvait cependant prévoir l'incident Devriès.

LES DECLARATIONS DE M. MASSÉ

M. Massé de la Fontaine, 71 ans, représentant de commerce, est ensuite entendu.

M. le Président. — Vous êtes un brave homme. Dites toute la vérité sans exagération.

M. Massé de La Fontaine ?

« A mon arrivée au café, MM. Devriès et Régnier, qui se trouvaient tous deux en état d'ébriété, se querellaient. »

M. le président. — Etaient-ils ivres ou simplement échauffés ? Il est d'ailleurs très difficile de distinguer la limite du consommateur ivre de celui en état d'ébriété

M. Massé. — Ils étaient tous deux surexcités. J'interwins pour que M. Devriès quitte le café. M. Régnier revint alors vers M. Devries. Ils échangèrent encore quelques mots « peu gracieux ». Je me trouvais entr'eux deux.

M. Régnier se leva et partit vers le fond de la salle en disant : « Voyou ».

J'ai suivi M. Régnier et lui ai dit :

« Vous devriez vous en aller. Vous déshonorez le barreau. »

M. le président. — Vous n'aviez pas à tenir ces propos.

M. Massé. — Et aussitôt M. Régnier me frappa « comme un docteur en droit ».

M. le président. — Je ne vois pas le rapport qu'il y a entre le doctorat en droit et la boxe.

UN DEFILE DE TEMOINS

Plusieurs témoins défilent ensuite à la barre. Ils content la scène avec quelques divergences, peu importantes d'ailleurs, qui s'expliquent en raison de la rapidité avec laquelle elle se déroula.

M. Devries est appelé le premier.

— Je ne connaissais pas M. Régnier, dit-il ; mais je crus que ses paroles s'adressaient à moi. Je l'ai traité d'avocat véreux. Il me répondit « voyou ».

M. le président. — C'était la monnaie de votre pièce.

M. Carlier, propriétaire du café, puis M. le capitaine Gardet, du 27e de ligne, succèdent à la barre.

Me Bailly, défenseur de M. Régnier, interroge ce dernier :

« Me Régnier n'a-t-il pas fait preuve de patience ? »

M. Gardet. — Oui, sans doute, pour un homme énervé.

Me Bailly. — Si M. Massé n'était par revenu vers Me Régnier, les voies de fait ne se seraient pas produits.

M. Gardet. — Assurément.

M. Léon Desquennes, marchand de meubles, et M. Abel Bouland confirment avec quelques variantes les dépositions antérieures et, d'un commun accord, ministère public et défense renoncent à l'audition de plusieurs témoins cités.

Une seconde affaire de violences

On procède ensuite à l'instruction d'une seconde affaire de violences, dont se serait [illegible] Me Régnier, [illegible] Colot-ci, se rencontre dans la soirée, au [illegible] avec M. Régnier.

Ce dernier se trouvait assis non loin de lui.

Ils n'eurent aucune discussion.

A certain moment. — Il était alors onze heures et demie — Me Régnier sortit. M. le docteur W... le suivit quelques minutes plus tard. Grande fut la surprise de celui-ci de se trouver en face de Me Régnier, qui, sans mot dire lui lança un coup de poing sur le nez.

M. LE PRESIDENT. — Ce coup se perdit heureusement dans le chapeau.

M. CARLIER, cafetier, confirme les déclarations de M. le docteur W..

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. Rousseau, substitut prononce un sévère réquisitoire.

Il accepte les faits tels qu'ils ont été reconnus par la défense elle-même.

Il estime qu'il n'y a pas eu provocation.

Et d'ailleurs l'inculpé était plus que tout autre averti des conséquences de son acte. Il eût dû se garder de se livrer à des violences sur un vieillard.

L'organe du ministère public réclame du tribunal un jugement sévère.

Me Bailly, qui a assumé la tâche délicate de la défense, prononce une éloquente plaidoirie.

Il se plaint de l'ambiance qu'on a essayé de créer autour de cette affaire. Il estime qu'il y a des circonstances atténuantes.

« Qu'aurions-nous fait, dit-il, si nous nous étions trouvé insulté comme l'a été Me Régnier ?

M. LE PRESIDENT. — Je sais bien ce que je devrais faire, je ne sais pas ce que je ferais.

Me Bailly termine en faisant appel à l'indulgence du tribunal.

LE JUGEMENT A HUITAINE

Le jugement sera prononcé à l'audience de vendredi.

Dernière Heure

La catastrophe de Longuyon

AU CONSEIL DE GUERRE DU 2e CORPS

Amiens, 6 mai. — Le capitaine Bilger, de la chefferie du génie de Mézières, a comparu aujourd'hui devant le conseil de guerre du 2e corps, sous l'inculpation d'homicide et blessures par imprudence.

On se rappelle que, le 22 novembre dernier, à Longuyon, un hangar militaire, sous lequel travaillait une corvée du 18e bataillon de chasseurs, s'effondra, et que les chasseurs Fayon et Duvivier furent tués et plusieurs de leurs camarades blessés.

L'enquête a conclu à la responsabilité du capitaine Bilger.

Le conseil de guerre est présidé par le colonel Loriliard, du 128e de ligne.

Le capitaine Henri Bilger, qui est âgé de 34 ans, est ancien élève de l'Ecole Polytechnique. Il est considéré comme un officier très capable ; il est fort bien noté. Me Jumel, du barreau d'Amiens, l'assiste.

S'expliquant sur son rôle de chef de chantier, le capitaine Bilger déclare avoir appliqué aux travaux du hangar toute la surveillance possible : mais il fait valoir qu'avec l'adjudant qui lui était adjoint, il avait à surveiller 28 hectares sur lesquels de très importants travaux avaient été exécutés en trois mois.

Le capitaine estime que la corvée est entrée trop tôt sous le hangar, qui n'était, dit-il, pas encore terminé.

De nombreux témoins déposent sur les conditions dans lesquelles fut construit le hangar qui s'effondra. Il n'était pas, disent-ils, prévu par les devis. Ce fut une complaisance du génie à l'égard du commandant du 18e bataillon de chasseurs, qui en avait absolument besoin pour remiser des voitures.

Les témoins ajoutent que le capitaine Bilger n'avait pas encore examiné les travaux lorsque l'accident se produisit ; il n'avait pas pu le faire, faute de temps et à cause du surmenage qui lui était imposé. A leurs yeux, on ne peut relever aucune faute ou négligence contre le capitaine Bilger.

Le réquisitoire que prononce ensuite le commandant Brisorgueil est très modéré. Puis Me Jumel, du barreau d'Amiens, présente la défense du capitaine.

Après une courte délibération, le conseil répond négativement aux dix-huit questions qui lui étaient posées.

Le capitaine Bilger est acquitté.

La guerre entre le Mexique et les Etats-Unis

Le président Huerta s'apprêterait à fuir

New-York, 6 mai. — Les dépêches de la Vera-Cruz signalent les préparatifs mystérieux qui seraient faits à bord d'un croiseur étranger pour y recevoir une haute personnalité mexicaine à la veille de quitter le territoire de la République. On n'hésite pas à dire qu'il s'agirait du général Huerta ou du général Blanquet, peut-être même du président et de son lieutenant. Toujours est-il que les bruits relatifs à une fuite du chef de l'Etat circulent avec persistance. On va même jusqu'à prétendre qu'en facilitant l'exode des citoyens américains dont il garantissait la sécurité, le président songeait à prévenir les obstacles diplomatiques qui l'eussent empêché, le cas échéant, d'obtenir un sauf-conduit.

On prétend aussi que sept millions de piastres en métallique seraient arrivés à la Vera-Cruz pour être embarqués et qu'ils appartiennent au président Huerta.

LES CONSTITUTIONNALISTES NE MARCHENT PAS

Torréon, 6 mai. — Le général Villa a repoussé toutes les offres des partisans du général Huerta l'engageant à se joindre à eux contre les Américains.

Il reproche aux partisans du général Huerta davoir eux-mêmes provoqué l'intervention de l'étranger pour arriver à leurs fins.

Les généraux Obregon, Gonzalès, Natora, et Caballeron, et plusieurs autres officiers supérieurs de l'armée rebelle, refusent aussi de se joindre aux fédéraux pour repousser l'invasion américaine.

On continue les démarches auprès du général Carranza pour le persuader de prendre part aux négociations de médiation.

PONTS DETRUITS PRES DE LA VERA-CRUZ

La Vera-Cruz, 6 mai. — On annonce que le pont de San-Francisco a sauté, ainsi qu'un autre plus petit situé tout près de la Vera-Cruz.

Le pont de Soledad, encore intact, serait menacé du même sort.

Deux des marins du cuirassé *Utah*, blessés lors de l'occupation de la Vera-Cruz, ont succombé.

A TAMPICO

New-York, 6 mai. — La fusillade continue toujours à Tampico entre constitutionnalistes et fédéraux. Des [illegible] sur les navires.

Le consul britannique de Tampico [illegible] d'obtenir la mise en liberté de trois [illegible] anglaises emprisonnées à Huitzilopoxca.

LA REUNION DES MEDIATEURS

Mexico, 6 mai. — Le gouvernement mexicain a désigné MM. Rabosa, Louis Higuera et Auguste Rodriguez, [illegible] d'une réelle autorité et offrant toute garantie d'impartialité, pour servir d'intermédiaire auprès des Républiques de l'Amérique du Sud qui ont offert leur médiation.

Washington, 6 mai. — M. Bryan a annoncé que la première entrevue des représentants des diverses parties intéressées dans la médiation aura lieu le 18 courant dans le voisinage de Niagara Falls (Canada).

De nouveaux efforts sont faits, notamment par les médiateurs pour amener le général Carranza à se faire représenter à cette conférence.

Dans l'Armée

Paris, 6 mai. — Les officiers de réserve dont les noms suivent ont reçu les affectations suivantes :

ARTILLERIE. — Au 15e régiment : les lieutenants Simon, du 1er d'artillerie ; Anginaud, du 7e ; Langrogne, du 18e ; Durlot, du 24e ; Maitrot, du 47e. Les sous-lieutenants Dubois de la Sablonnière, du 1er ; Nvejans, du 13e ; Caffet, du 17e ; Renaudeau, du 22e ; Babelon, du 26e ; Poulais, du 28e ; Roubier, du 30e ; Landry de Grosso, du 31e ; Thibonneau, du 32e ; Guignard, du 33e ; Goudry, du 42e ; Calmette, du 49e.

Au 27e régiment : les lieutenants Pouget, du 9e ; Deloupy, du 47e ; les sous-lieutenants Chaveron, du 29e ; Pollet, du 37e.

Au 41e régiment : les lieutenants Moynet, du 12e ; Odent, du 24e ; les sous-lieutenants Gravier, du 2e ; Aujoulet, du 20e ; Le Roy, du 21e ; Audy, du 53e.

ARTILLERIE (Réserve. — M. Favolle, capitaine de réserve au 41e, passe au 33e ; Sauveras, lieutenant de réserve au 5e, à pied, passe au 1er régiment à pied à Maubeuge.

ARTILLERIE (Territoriale). — Le capitaine Collette, du 17e régiment et le lieutenant Devedec, du 28e, passent au 15e. Les lieutenants Dubois, du 4e, Lormier, du 17e, passent au 27e. Les lieutenants Fortier, du 27e, Guillemy-Laville, du 15e, le sous-lieutenant Baudouin, du 27e, passent au 28e. Le lieutenant Bazaille, du 41e, passe au 42e. Le lieutenant Darhnier, de Saint-Vaubry, du 15e, est mis à la disposition de l'artillerie coloniale (Indo-Chine).

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Chute mortelle d'un officier aviateur au Maroc

Tanger, 6 mai. — On mande de Rabat, à la date du 5 :

Deux aéroplanes militaires étaient partis pour établir une ligne d'étapes entre Meknès et Ito. L'un des appareils était piloté par le lieutenant Sainte-Lague, de l'infanterie coloniale, qui était accompagné du sergent Bonnereau.

L'autre appareil était monté par le sergent Fabre.

L'aéroplane du lieutenant Sainte-Lague a capoté à une hauteur de 400 mètres.

Le lieutenant a été tué sur le coup ; son passager est presque indemne, il n'a qu'une légère entorse au bras.

Cet officier avait été nommé lieutenant le 1er octobre 1907 au 6me régiment d'infanterie coloniale.

Il y a quelques mois, il avait été attaché aux services aéronautiques du Maroc.

Les obsèques de l'infortuné aviateur auront célébrées demain à Ito.

Suivant des témoins, c'est un coup de vent qui, à un virage, a fait basculer l'appareil et a provoqué la chute à une trop faible hauteur pour l'aviateur ait eu le temps de relever l'aéroplane.

De Tunis aux confins Marocains et retour

4.000 kilomètres en aéroplane

Tunis, 6 mai. — Une escadrille militaire, comprenant cinq aéroplanes, avec leur plein d'essence et d'huile, 30 kilos d'outils, des armes, des munitions et des provisions, a quitté l'aérodrome de Kassarath pour effectuer le raid Tunis-Oudjda et retour qui a été préparé par le capitaine Raimbert.

L'itinéraire passe par Aïn-Beïda, Sillia, Chellala, Le Kreider, Oudjda, Bou-Denib, Colomb-Béchar, Beni-Ounif, Aïn-Sefra, Laghouat, Biskra, Tozeur, Gabès, Sfax, Sousse et Tunis, soit un total de 4.000 kilomètres.

Le lieutenant Jolain est parti en avant avec plusieurs automobiles, qui assureront le ravitaillement de l'escadrille en cours de route.

Un arrêt est prévu à Oudjda, pour la vérification des appareils avant leur retour.

Les cinq appareils sont montés par le lieutenant Ménard et son mécanicien Thaly ; le lieutenant Cheutin et son mécanicien Samson, le lieutenant Battini, chef de l'escadrille et son mécanicien Glimber, le maréchal des logis Hurard et son mécanicien Livan, le sergent Benoit et son mécanicien Alberola.

Après un vol d'essai, effectué par les lieutenants Ménard et Cheutin, les cinq appareils ont pris leur vol entre 5 h. 45 et 5 h. 55.

On croit que le raid comprenant plusieurs arrêts, il durera environ une quinzaine de jours.

LES CANDIDATS A POLYTECHNIQUE

Paris, 6 mai. — Les candidats de l'Ecole Polytechnique sont informés que les compositions se feront à Lille et à Douai les 2, 3, 4, 5 et 6 juin.

Dernières Nouvelles RÉGIONALES

A Mortagne

Une mort horrible

UN HOMME, AYANT GLISSÉ SUR LA BERGE D'UNE RIVIÈRE, S'ENLISE ET MEURT ASPHYXIÉ.

M. Henri Rinchéval, batelier à Thun, passant près du « Décours », vit un nommé Alphonse Dubus, de Hallaut et demeurant à St-Amand, qui s'enlisait dans la boue de l'autre côté du cours d'eau.

Il se dirigea du côté du malheureux, qui avait déjà de la terre jusqu'à la ceinture et essaya de le retirer. N'y pouvant parvenir, il courut chercher du secours. Quand il revint avec plusieurs personnes, Alphonse Dubus disparaissait complètement dans l'eau.

Lorsqu'on parvint à le retirer, l'asphyxie avait déjà fait son œuvre.